



**Plateforme intergouvernementale  
scientifique et politique sur la  
biodiversité et les services  
écosystémiques**

Distr. générale  
12 novembre 2015

Français  
Original : anglais

**Plénière de la Plateforme intergouvernementale  
scientifique et politique sur la biodiversité  
et les services écosystémiques**

**Quatrième session**

Kuala Lumpur, 22–28 février 2016

Point 7 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Règles et procédures régissant le fonctionnement  
de la Plateforme : nomination et sélection des membres  
du Bureau**

**Candidatures reçues en vue de l'élection des membres  
du Bureau**

**Note du secrétariat**

1. La Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques sera invitée, à sa quatrième session, à élire un nouveau Bureau. Le mandat des membres du Bureau actuel a débuté à la fin de la première session de la Plénière, qui s'est tenue à Bonn (Allemagne) en janvier 2013 et à laquelle ils ont été élus, et prendra fin à la clôture de la quatrième session, durant laquelle un nouveau Bureau devrait être élu.
2. Conformément à l'article 15 du règlement intérieur de la Plénière de la Plateforme, le Bureau, qui se compose du Président, de quatre vice-présidents et de cinq autres membres, sera élu parmi les représentants des membres de la Plateforme. Chacun des cinq groupes régionaux de l'Organisation des Nations Unies sera représenté au sein du Bureau par deux membres, compte tenu du principe d'une représentation géographique équitable. La durée du mandat des membres du Bureau est de trois ans, et ceux-ci peuvent être élus pour un deuxième mandat consécutif. On trouvera un complément d'information sur la nomination et la sélection des membres du Bureau dans le règlement intérieur de la Plénière de la Plateforme (IPBES/1/12, annexe I, décision IPBES/1/1).
3. Les membres du premier Bureau souhaiteraient faire savoir à la Plénière que nommer les membres du Bureau pour toute la durée du mandat, soit trois ans, s'était révélé bien plus efficace, tant en termes de participation que de contribution, que de répartir les mandats entre plusieurs personnes au sein du même groupe régional. Le Bureau souligne qu'il faut assurer une continuité dans ses travaux et recommande vivement que les mandats ne soient pas répartis.
4. Conformément à l'article 22 du règlement intérieur de la Plénière de la Plateforme, le secrétariat de la Plateforme a, dans une lettre datée du 29 septembre 2015, invité les membres de la Plateforme à lui présenter des candidatures par écrit ainsi que les curriculum vitæ de candidats compétents au plus tard le 30 novembre 2015. Les propositions reçues sont résumées dans l'annexe de la présente note et les curriculum vitæ complets des candidats sont disponibles sur le site Web de la Plateforme ([www.ipbes.net/plenary/nominations-to-the-bureau-2.html](http://www.ipbes.net/plenary/nominations-to-the-bureau-2.html)) et dans le document IPBES/4/INF/17 et Add.1–5.
5. Conformément à l'article 21 du règlement intérieur de la Plénière de la Plateforme, les membres du Bureau seront élus par consensus, par la Plénière, sauf si celle-ci en décide autrement. En outre, la Plénière est invitée à prendre note d'une décision prise à sa première session selon laquelle le

\* IPBES/4/1.

Vice-Président du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États deviendrait le Président du Bureau au mandat suivant (IPBES/1/12, II B, par. 10).

6. Le Comité sur les conflits d'intérêts sera invité à examiner les formulaires de déclaration de conflits d'intérêts des candidats à l'élection au Bureau de la Plateforme afin de déterminer leur éligibilité, conformément à l'article 3 de la politique et des procédures en matière de conflits d'intérêts adoptées par la Plénière à sa troisième session. Le Comité traitera de cette question dans son rapport, qui sera transmis à la Plénière au moins quatre semaines avant la quatrième session.

7. La Plénière sera invitée à élire un nouveau Bureau parmi les candidats dont le nom est indiqué dans l'annexe de la présente note. La Plénière peut, à sa discrétion, accepter une candidature tardive.

## Annexe

### Candidatures reçues en vue de l'élection des membres du Bureau (au 1<sup>er</sup> décembre 2015)

#### États d'Afrique

<i>Pays</i>	<i>Nom</i>	<i>Affiliation</i>	<i>Sexe</i>
Maroc	Larbi Sbaï	Ministère de la pêche maritime	Masculin

#### États d'Amérique latine et des Caraïbes

<i>Pays</i>	<i>Nom</i>	<i>Affiliation</i>	<i>Sexe</i>
Chili	Leonel Sierralta Jara	Initiatives durables pour l'exploitation minière (ISUM)	Masculin
Costa Rica	Carmen Roldán Chacón	Fonds national de financement du secteur forestier, Ministère de l'environnement et de l'énergie	Féminin
	Helena Molina Ureña	Université du Costa Rica	Féminin
	Guisselle Alvarado	Département d'histoire naturelle, Musée national du Costa Rica	Féminin
	Joaquín Sánchez	Département d'histoire naturelle, Musée national du Costa Rica	Masculin
Grenade	Spencer Linus Thomas	Ministère des affaires étrangères, de l'environnement et du commerce	Masculin
Pérou	Dimitri Gutierrez Aguilar	Institut péruvien de recherches marines – IMARPE	Masculin

#### États d'Asie et du Pacifique

<i>Pays</i>	<i>Nom</i>	<i>Affiliation</i>	<i>Sexe</i>
Chine	Zhiyun Ouyang	Académie chinoise des sciences	Masculin
Indonésie	Dedy Darnaedi	Institut indonésien des sciences	Masculin
	Ratna Kusuma Sari	Ministère de l'environnement et des forêts	Féminin
République de Corée	Youngbae Suh	Institut de recherche sur les produits naturels de l'Université nationale de Séoul	Masculin

#### États d'Europe occidentale et autres États

<i>Pays</i>	<i>Nom</i>	<i>Affiliation</i>	<i>Sexe</i>
Norvège	Ivar A. Baste	Agence norvégienne pour l'environnement	Masculin
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Robert Watson	Université d'East Anglia et Centre Tyndall pour la recherche sur les changements climatiques	Masculin

#### États d'Europe orientale

<i>Pays</i>	<i>Nom</i>	<i>Affiliation</i>	<i>Sexe</i>
Bosnie-Herzégovine	Senka Barudanović	Faculté des sciences, Université de Sarajevo	Féminin